

## 10 Port-Gentil

Pêche/Projet de transbordement des thoniers sous licences privées en saison de pêche dans la ZEE du Gabon

## Prisca Koho Nlend échange avec les armateurs locaux



La ministre de la Pêche et de la Mer, Prisca Koho Nlend lors de la réunion avec les armateurs.



Les armateurs avec le gouverneur après la séance de travail avec la ministre Koho Nlend



Un bateau au quai à pêche d'Armeger

Jean-Paulin ALLOGO  
Port-Gentil/Gabon

*Son séjour dans la capitale économique a eu deux temps forts : la visite des installations portuaires et la séance de travail avec les armateurs thoniers. En présence du gouverneur de province, Patrice Ontina.*

À la tête d'une délégation, la ministre de la Pêche et de la Mer, Prisca Koho Nlend, était mercredi dernier à Port-Gentil, dans le

cadre d'une "mission préparatoire au projet d'une étude de faisabilité des opérations de transbordement des thoniers sous licences privées durant la saison de pêche dans la Zone économique exclusive (ZEE) gabonaise".

Dans la matinée, sous la conduite du directeur régional de l'Office des ports et rades du Gabon (Oprag), Aymar Mbina Iwangou, les experts du ministère de la Pêche et de la Mer ont visité les installations portuaires et les unités de stockage de la société Amerger et autres.

Le projet de transbordement en cours a pour but de pallier l'absence des structures portuaires adéquates pour effectuer aisément les opérations de déchargement et/ou de transbordement. A ce sujet, le conseiller Pêche, Georges Mba Asseko, a donné des éclaircissements : « Par ce projet de transbordement des produits de la pêche thonière à Port-Gentil ou à Libreville, une évaluation s'impose, pour décider objectivement quelle offre nous pouvons faire à nos partenaires, dans le cadre de cette opé-

ration dès la saison prochaine, à partir du mois de mai. La mission confiée au ministère de la Pêche et de la Mer est de veiller à ce que les activités de pêche se fassent dans les règles de l'art, afin que les marchés soient approvisionnés, que les populations puissent avoir des produits de bonne qualité et à des prix raisonnables », a-t-il souligné. En clair, il s'agit, a-t-il dit en substance, de « réaliser des opérations de transbordement du thon pêché dans nos eaux et d'améliorer l'offre des produits halieutiques mis sur le marché

national. » Profitant de l'occasion, le gouverneur Patrice Ontina a rappelé le contexte du projet : « Notre pays ne dispose pas suffisamment de structures portuaires adéquates. Raison pour laquelle les thoniers, qui pêchent dans notre zone économique exclusive, sont contraints d'effectuer des opérations de transbordement et de déchargement des thons à Abidjan en Côte-d'Ivoire. Vous imaginez aisément les préjudices subis, alors que Port-Gentil n'est qu'à 12 heures de navigation des zones de

pêche. Ce qui ferait de Port-Gentil un port idéal de transbordement dans notre sous-région. C'est un bon projet, puisque celui-ci s'inscrit dans le cadre de la diversification de notre économie et l'industrialisation de la filière pêche. Il y aura donc création d'emplois et, partant, un fort impact sur le prix des captures accessoires qui intéressent le marché local. » D'ailleurs, « faire du Gabon un modèle et une référence pour la pêche thonière au sud du golfe de Guinée » est l'ambition nourrie par Mme Nlend.

## Front social/Société Tinworth

### Menace d'une grève limitée reconductible ce samedi

RAD  
Port-Gentil/Gabon

L'Organisation nationale des employés du pétrole (ONEP), syndicat auquel sont affiliés les salariés de Tinworth, avait déposé un préavis de grève limitée reconductible auprès de la direction générale de l'entreprise. Mais celui-ci expire ce samedi à 23h59.

L'ORGANISATION nationale des employés du pétrole (ONEP) a déposé, le 18 mars dernier, auprès de la direction générale de la société Tinworth/Bwo, un préavis de grève limitée reconductible. Celui-ci expire ce samedi 23 mars 2019 à 23h59. Passée cette heure, le Syndicat, pour défendre ses adhérents, se réserve le droit de déclencher une grève de cinq jours au sein de l'établissement "Nautipa", pétrolier mouillant au large de Mayumba, dans la province de la Nyanga. Dans son cahier de revendications, le syndicat, qui se dit ouvert au dialogue, pose deux préalables : l'application de l'arrêté 0513/MTMM/SG/DGMM en son article 3 avec effet



C'est à bord de ce bateau mouillant au large de Mayumba que le personnel se propose de lancer sa grève.

rétroactif, conformément à l'article 432 du Code CEMAC; et la présence d'un représentant de BWO, propriétaire du Nautipa, au cours des négociations. Les points de revendications concernent : le paiement du bonus de rachat, du fait de la vente de la société Tinworth pour le compte de la société Bwo, la dénonciation de la grille salariale mise en place par la direc-

tion de Tinworth, la mise en place d'une nouvelle grille des salaires et, enfin, la régularisation de la situation professionnelle des employés qui ne bénéficient pas des avantages liés à leur travail, sans omettre le paiement rétroactif des sommes dues.

« Les administrations de IS-TRAP, à savoir l'Inspection du Travail chargée du secteur pétrolier et la Marine marchande ont invité la direction générale de Tinworth à appliquer les dispositions de la CEMAC et de l'arrêté 513 sur les congés, à savoir 4 jours par mois au lieu de 2, au bénéfice des gens de mer, en respect des dispositions de l'article 432 du Code CEMAC brandi par les représentants de l'ONEP », a expliqué l'un des agents concernés.

## Le Billet

### Fous, mais humains comme nous !

LA prolifération des malades mentaux dans nos villes préoccupe et inquiète désormais plus d'une personne. A Port-Gentil, les fous font même partie du décor de la capitale économique. Car, on les croise un peu partout, dans la plupart des quartiers et les lieux publics, souvent nus, sans que cela ne heurte la morale publique.

Au grand dam des Port-gentillais dont le souci majeur, sur cette problématique, est de voir les pouvoirs publics, par le truchement du ministère de la Santé publique, de la Protection sociale et de la Solidarité nationale, ériger un hôpital psychiatrique ou cabanon dans leur ville dont la démographie est estimée, aujourd'hui, à près de 130 mille habitants. Toutes nationalités confondues.

Étant des êtres humains, à part entière comme nous, à la différence qu'ils ont perdu la raison, l'Etat gagnerait, pour son image, à prendre cette préoccupation à bras-le-corps. Car, il est triste, gênant, voire inadmissible, que 59 ans après son... émancipation, le Gabon en soit encore à lésiner sur les moyens pour construire ce type de structures sanitaires. Indispensables à la société.

Donnant ainsi raison à ceux qui pensent, à tort ou à raison, que l'engagement de nos gouvernants se manifeste davantage sur le plan politique (politicienne) que sur le volet social. Si tant est que, ailleurs, ce genre d'infrastructures passent justement pour être le baromètre, sinon les indicateurs par lesquels on évalue le degré de développement d'un pays et, partant, l'épanouissement de son peuple.

A Libreville, capitale politique, malgré les nombreux reportages sur le sujet, l'hôpital psychiatrique de Melen n'existe plus que de nom. Tout tombe en ruine. Les malades mentaux errent çà et là, et se montrent souvent menaçants envers de paisibles gens.

Autrefois, en Afrique, le fou était respecté, craint, protégé, voire aimé. Mais aujourd'hui, surtout dans les grands centres urbains à cause de la "civilisation" qui le coupe d'avec la famille et les divinités, il devient un malade, l'objet de honte dont il faut se préserver. Oubliant que chaque fou a droit à sa part de rêve, à sa pauvre gloire... que seuls les gouvernants peuvent positiver, en lui accordant juste un peu de compassion et de considération.

Par Christian KOUIGA